

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 7 novembre 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 octobre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

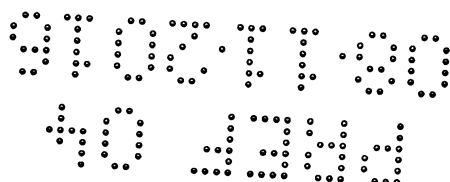
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture

Etaient absent excusé :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération



Délibération n° 2016-19

OBJET : Demande de dérogation de tarif pour un élève

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2015-12 du 12 mai 2015 relative à la procédure des droits d'inscriptions ;

Exposé des motifs –

Les parents de l'élève L. E. inscrit en discipline piano à Digne-les-Bains sollicitent une dérogation au tarif normalement appliqué. Leur enfant est hospitalisé pour une opération depuis le 5 octobre 2016 et ne pourra reprendre les cours qu'à partir de la rentrée de janvier 2017. Compte-tenu de cette situation, ils souhaitent l'exonération d'un trimestre.

Après en avoir délibéré,

– DECIDE –

D'approuver l'exonération des droits d'inscription pour un trimestre ramenant ainsi le montant total de 357 € pour l'inscription sur une année scolaire complète à 238 € pour L.

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 novembre 2016.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.



01021100
40 3344